

## APPEL D'OFFRE SPECIFIQUE – 2022

### Communiquer et échanger sur son métier

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Sud-Est- Région Auvergne-Rhône-Alpes

Destinataires(s) : Prestataires de formation

Date de création : 10/2018

Date de mise à jour : 10/2021

#### 1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 547 000 contributeurs, dont 70 834 en région AuRA. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)).

#### L'origine de l'appel d'offre

Deux constats sont à l'origine de ce projet :

- la nécessité d'établir un dialogue constructif avec les consommateurs et les citoyens qui se questionnent sur les pratiques agricoles, notamment en matière de protection de l'environnement, d'impact des aliments sur leur santé et de bien-être animal ;
- l'importance de valoriser l'image du métier pour y attirer davantage de personnes et répondre aux besoins en emplois de la profession.

#### 1. « S'emparer des questions sociétales : alimentation sûre, durable et bien-être animal » :

Les agriculteurs expriment leurs difficultés vis-à-vis de certaines interpellations qui ne reflètent pas la réalité de leurs pratiques. Devant les interrogations de certains et les accusations d'autres, le risque est de chercher à se justifier ou à se réfugier notamment derrière des arguments techniques ou économiques. Non habitués à communiquer sur leurs pratiques, ils sont souvent mal à l'aise. La pédagogie est nécessaire pour comprendre le bien-fondé de certaines questions (ex : protection de l'environnement, bien-être animal) et y répondre à partir de ses pratiques (culture, élevage), ses choix techniques (systèmes de production) et ses choix stratégiques. Il est intéressant de faire référence aux raisons qui président à ces choix (contraintes, difficultés de changer, mais aussi valeurs positives, progrès réalisés,)

#### 2. « Attirer les jeunes/futurs agriculteurs-trices » :

Le renouvellement des générations, à travers de nouvelles installations, est un défi pour l'agriculture de la région. Les capacités à bien communiquer sur soi, son métier, ses pratiques ne font pas partie de la formation de base d'un agriculteur et sont souvent déléguées à d'autres qui le font plus ou moins bien. Il est donc nécessaire de faire évoluer la communication sur les métiers agricoles au regard des attentes des jeunes générations et des adultes en reconversion.

Dans le cadre de la construction des nouveaux Plans de Développement de la Formation Territoriaux (PDFT) 2021-2026, les élu-e-s d'Auvergne-Rhône-Alpes ont réaffirmé leur volonté de maintenir un appel d'offre spécifique « Témoigner et communiquer sur ses pratiques » pour développer des formations sur cette thématique en lien avec la priorité 1 du Plan stratégique 2021-2026 qui prévoit l'axe de développement de la formation suivant : « Améliorer le dialogue avec la société et l'attractivité des métiers ».

### L'objectif général de l'appel d'offre

Les finalités de cet appel d'offre spécifique sont d'accompagner les agriculteurs et agricultrices sur leurs capacités à :

- Témoigner, communiquer, sur leur métier, leurs productions ainsi que sur le rôle du secteur agricole dans la société, en cohérence avec les attentes du grand public et les enjeux actuels du développement agricole
- Promouvoir le métier, l'expliquer et favoriser le renouvellement des générations

## 2. Propositions attendues

### Le public

Cet appel d'offre spécifique s'adresse aux agricultrices et agriculteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Toutefois afin de favoriser la mobilisation sur cette thématique, on pourra s'appuyer sur des **profils cibles**, comme par exemple, les personnes qui :

- **dialoguent et témoignent de leurs pratiques agricoles avec le grand public :**
  - Agriculteurs.trices de toutes filières, qui développent des liens de proximité avec des consommateurs ou du public (accueil à la ferme, vente en circuits courts, participation à des salons ...)
  - Agriculteurs.trices qui développent des pratiques se rapprochant des attentes de nos concitoyens (en bio, en agriculture de conservation, en lien avec des clients par leurs choix de consommation, etc.)
  - Agriculteurs.trices qui engagent des projets à l'échelle de leur territoire (création d'élevage, méthaniseur, ...)
  - Agriculteurs.trices qui ont des responsabilités dans des instances territoriales, des organisations professionnelles agricoles, ....
  - Agriculteurs.trices qui sont amené-e-s à parler des chartes riverains et de bon voisinage signées à l'échelle des départements
- **présentent les métiers de l'agriculture en intervenant auprès de différents publics cibles :**
  - Agriculteurs.trices qui expliquent les métiers de l'agriculture à leurs futurs pairs
  - Agriculteurs.trices qui témoignent auprès des jeunes et/ou transmettant leur entreprise
- **participent à des collectifs d'expérimentations, sont en transition et souhaitent témoigner de nouvelles pratiques auprès de leurs pairs**

### **Le recrutement du public**

Dans l'objectif de faciliter la participation des agriculteurs-trices à ces formations, il est **préconisé** d'établir des partenariats extérieurs, notamment avec les structures agricoles impliquées dans la communication grand public ou dans la mise en marché des productions agricoles.

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposé pourront être **valorisées financièrement à + 2 € de l'heure/stagiaire**. Elles reposeront à minima sur l'implication d'un partenaire prescripteur de la formation différent de l'organisme de formation réalisateur et non issu du même réseau.

Elles devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

### **Le périmètre géographique**

Auvergne-Rhône-Alpes

### **Les objectifs de formation**

Les actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique **devront impérativement aborder ces 4 objectifs** et permettre aux participants de :

- 1) Prendre conscience des attentes sociétales, des controverses ; et identifier les plus-values et les limites de ses pratiques au regard de ce contexte pour pouvoir en témoigner

**OU**

Identifier les atouts de son métier, sa fierté à l'exercer, son rôle social et les perspectives des différentes filières pour pouvoir en témoigner

- 2) Adopter une posture d'écoute et de dialogue
- 3) Adapter sa communication aux publics visés et aux canaux de communication utilisés
- 4) Bâtir un argumentaire adapté à sa situation

### **Les modalités d'animation**

Les modalités suivantes sont **obligatoires** pour toutes les actions de formations proposées :

- Jeux de rôles, mises en situation d'échanges avec les arguments et questionnements des parties prenantes, débriefing et capitalisation des enseignements
- S'appuyer sur des situations concrètes vécues par les stagiaires

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *Méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

## La durée de la formation

- La durée minimum de la formation est de 7h.
- Le temps minimum de formation en présentiel est de 7h.
- Sous réserve de respecter les points précédents, la Formation Mixte Digitale est possible pour les formations d'une durée supérieure.
- La FOAD en 100% distanciel n'est donc pas éligible.
- Le Transfert des Acquis est possible pour les formations de 14h ou plus. Consultez le guide des modalités pédagogiques [CLIQUEZ ICI](#) et rapprochez-vous obligatoirement de votre conseiller VIVEA.

## Les modalités d'évaluation

Une évaluation permettant de mesurer les acquis et les changements de pratiques envisagés est **obligatoire**. Cette évaluation sera notamment réalisée grâce à une modalité particulière post-formation dans les 6 mois suivant la formation. La consolidation de ces évaluations sera envoyée à **Estelle BERNARD** [e.bernard@vivea.fr](mailto:e.bernard@vivea.fr)

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *Critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

## Les compétences des formateurs

Les formateurs devront **obligatoirement** avoir les compétences suivantes :

- Maîtrise des techniques de communication
- Capacité à animer une formation et à conduire un débriefing pédagogique (analyse des mises en situation et capacité à en tirer des enseignements)
- Maîtrise des pratiques agricoles et/ou connaissance des controverses sociétales (*préconisé*)

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *Moyens d'encadrement* ».

## La période de réalisation

Les actions de formation devront démarrer entre le **1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022, et se terminer au plus tard le 31 mars 2023.**

## Autres critères :

**Le Comité régional VIVEA AuRA préconise de contextualiser l'offre de formation autour d'un projet concret** (*événement, sujets d'actualité, promotion de l'agriculture*). Cela afin de faciliter la construction d'un fil rouge autour du scénario pédagogique proposé et de rendre les mises en situation plus réelles.

Cela devra être précisé dans la rubrique « *Contexte* », une **valorisation de + 2€ de l'heure/stagiaire** pourra être appliquée.

### 3. Sélection

#### Les critères de sélection

- L'adéquation aux objectifs de formation
- Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- Les modalités pédagogiques proposées
- Les compétences des formateurs
- L'évaluation des acquis et des changements pratiques dans les 6 mois

### 4. Conditions d'achat et de prise en charge

#### Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le Comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond maximum des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60 TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 38 € TTC par heure/stagiaire.

**Cette prise en charge plafond pourra varier de + 2 €** de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- **Des modalités spécifiques de recrutement** : partenariats extérieurs
- **Une contextualisation de l'offre de formation autour d'un projet concret** (*événement, sujets d'actualité, promotion de l'agriculture ...*).

La différence entre le prix d'achat et la prise en charge VIVEA constitue le montant de la contribution stagiaire acquittée par le contributeur. Elle est facturée par VIVEA à l'organisme de formation et celui-ci s'engage à la facturer au contributeur par subrogation de VIVEA (cf. conditions générales VIVEA).

Un stagiaire est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €, fixé par le Conseil d'Administration de VIVEA. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire complémentaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA s'applique à cet appel d'offre spécifique.

#### Cas du transfert des acquis

Le montant de prise en charge des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est fixé à 80 € TTC maximum par heure/stagiaire.

#### Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier.

Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA pour les modules en distanciel est de 45 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs.

## Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA

- Sur une session d'instruction (calendrier accessible [ici](#))
- Sur la priorité « P1 Conforter la position du chef d'entreprise » de l'appel d'offre permanent du Comité AuRA (R084)
- En cochant le projet intitulé « Communiquer sur ses pratiques ».



## Ressources

**Padlet sur des ressources utiles pour la mise en œuvre de cet AOS : [CLIQUEZ ICI](#)**

---

**Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :**

Estelle BERNARD  
*Conseillère 07, 26, 38*  
☎ 06.08.53.91.07  
✉ [e.bernard@vivea.fr](mailto:e.bernard@vivea.fr)

Katia RICHARD  
*Conseiller 01, 73, 74*  
☎ 06.76.97.57.85  
✉ [n.marko@vivea.fr](mailto:n.marko@vivea.fr)

Guitty PICHARD  
*Conseillère 42, 43, 69*  
☎ 06.72.01.48.31  
✉ [g.pichard@vivea.fr](mailto:g.pichard@vivea.fr)

Franck PRADEL  
*Conseiller 03, 15, 63*  
☎ 06.77.15.55.95  
✉ [f.pradel@vivea.fr](mailto:f.pradel@vivea.fr)